

Séance du 16 janvier 2017

Mezzanine de Juraparc

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2017-001 : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DU PRESIDENT

L'élection des Conseils Municipaux des Communes membres ainsi que l'élection des exécutifs municipaux a permis la désignation des délégués communautaires. Monsieur Jacques PELISSARD, Président sortant, procède donc à l'installation des conseillers communautaires.

COMMUNES	DELEGUES
BORNAY	M. Patrick TARTAVEZ
BRIOD	M. Jean-Marie ECOIFFIER
CESANCEY	M. Jean-Paul CLAVEZ
CHILLE	M. Maurice GALLET
CHILLY-le-VIGNOLE	M. Philippe GRICOURT
CONDAMINE	M. Hervé GUY
CONLIEGE	M. Roger REY
COURBETTE	Mme Evelyne GUILLOT
COURBOUZON	M. Christophe GIROUD
COURLANS	M. Philippe FOURNOT M. Alain PATTINGRE
COURLAUX	M. Bernard GAY M. Jean-Yves LANNEAU
L'ETOILE	M. Christian BRENIAUX
FREBUANS	Mme Paulette MARANO
GERUGE	M. Louis-Paul CANDELA
GEVINGEY	M. Christophe NOUZE

COMMUNES	DELEGUES
LONS-LE-SAUNIER	Mme Nicole BERTHOD M. Christophe BOIS M. Daniel BOURGEOIS Mme Agnès CHAMBARET M. Marc-Henri DUVERNET M. Patrick ELVEZI Mme Valérie GALLE M. Jean-Philippe HUELIN M. John HUET Mme Heyçan KARAL Mme Evelyne LACROIX M. Pascal LAGALICE M. Jacques LANCON Mme Laura LANDRY M. Pierre LAURIOT Mme Nadia LUGAND Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT Mme Sophie OLBINSKI M. Jacques PELISSARD Mme Evelyne PEPIN Mme Anne PERRIN Mme Paule PETITJEAN M. Jean-Yves RAVIER M. Jean-Marc VAUCHEZ M. Eric VUILLEMEY
MACORNAY	M. Michel FISCHER M. Alain MAUBEY
MESSIA SUR SORNE	Mme Aline BILLOTTE
MOIRON	M. François CARRÉ
MONTAIGU	M. Martial VINCENT
MONTMOROT	M. André BARBARIN M. Robert CHOULOT M. Pierre GROSSET Mme Héroïse AUTEM
PANNESSIERES	M. Maurice MONNET
PERRIGNY	M. Jean-Noël BENIER Mme Christiane MAUGAIN
LE PIN	Mme Christine LOUVAT
PUBLY	M. Michel MONTAGNON
REVIGNY	M. Jean-Yves BAILLY
SAINT-DIDIER	M. Michel JUNIER
TRENAL	M. Jean ROY
VERGES	M. Alain FABRY
VERNANTOIS	Mme Monique PYON
VEVY	M. Claude JANIER
VILLENEUVE SOUS PYMONT	M. Daniel BRIANCHON

Monsieur Jacques PELISSARD confie ensuite la présidence à M François CARRÉ doyen d'âge, qui invite le Conseil à procéder, par un scrutin secret, à l'élection du Président.

Monsieur le Président de séance demande s'il y a des candidats.

Monsieur Patrick ELVEZI et Monsieur Christophe NOUZÉ déclarent leur candidature. Monsieur le Président de séance fait alors procéder à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 63
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 53
- Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- M. Patrick ELVEZI: 37 voix
- M. Christophe NOUZÉ: 16 voix

Monsieur François CARRÉ déclare Monsieur Patrick ELVEZI élu Président de la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier et lui cède immédiatement la présidence de la séance.

DCC-2017-002 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à fixer le nombre de Vice-Présidents en précisant les délégations qui seraient confiées à chacun.

1 ^{er} Vice Président	en charge des Finances, des Transferts de Charges et de l'Evolution du Périmètre	M. Maurice GALLET
Vice Présidente	en charge des Transports Urbains, des Transports doux, des voies vertes, du Plan de Déplacement Inter Etablissements, de la Mobilité et de l'Accessibilité,	Mme Aline BILLOTTE
Vice-Président	en charge de l'Aménagement de l'Espace, du Logement, du SCOT, de l'Urbanisme et de la Solidarité Territoriale,	M. Michel FISCHER
Vice-Président	en charge de l'Environnement, des Déchets, du Plan Climat et du Conseil en Energie Partagé	M. Pierre GROSSET
Vice-Président	en charge des Affaires Culturelles	M. Jean-Philippe HUELIN
Vice-Président	en charge de la Voirie	M. Claude JANIER
Vice-Présidente	en charge des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance	Mme. Christiane MAUGAIN
Vice-Présidente	en charge des Sports	Mme Sophie OLBINSKI

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 8 (huit) le nombre de Vice-Présidents.

Puis Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à élire les Vice-Présidents par un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement du Vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

1^{er} Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	12
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	51
- Majorité absolue	26

ont obtenu :

- M. Maurice GALLET :	50
- M. Jacques PELISSARD	1

Monsieur Maurice GALLET est élu 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, des Transferts de Charges et de l'Evolution du Périmètre.

2ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	13
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	50
- Majorité absolue	26

a obtenu :

- Mme Aline BILLOTTE	50
----------------------	----

Madame Aline BILLOTTE est élue Vice-Présidente en charge des Transports Urbains, des Transports Doux, des Voies Vertes, du Plan de Déplacement Inter Etablissement, de la Mobilité et de l'Accessibilité.

3ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	7
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	56
- Majorité absolue	29

ont obtenu :

- M. FISCHER Michel	55
- M. GROSSET Pierre	1

Monsieur Michel FISCHER est élu Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace, du Logement, du SCOT, de l'Urbanisme et de la Solidarité Territoriale.

4ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	18
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	45
- Majorité absolue	23

ont obtenu :

- M. GROSSET Pierre	40
- M. LANÇON Jacques	3
- M. FISCHER Michel	1
- M. HUET John	1

Monsieur Pierre GROSSET est élu 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement, des Déchets, du Plan Climat et du Conseil en Energie Partagé.

5ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	28
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	35
- Majorité absolue	18

ont obtenu :

- M. Jean-Philippe HUELIN	30
- M. Christophe NOUZÉ	2
- Mme PERRIN Anne	1
- M. GROSSET Pierre	1
- M. DUVERNET Marc-Henri	1

Monsieur Jean-Philippe HUELIN est élu Vice-Président en charge des Affaires Culturelles.

6ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	5
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	58
- Majorité absolue	29

ont obtenu :

- M. Claude JANIER	57
- M. Christophe BOIS	1

Monsieur Claude JANIER est élu Vice-Président en charge de la Voirie.

7ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	9
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	54
- Majorité absolue	28

ont obtenu :

- Mme Christiane MAUGAIN	48
- Mme Marie-Paule PETITJEAN	2
- Mme Anne PERRIN	1
- Mme Agnès CHAMBARET	1
- Mme Nadia LUGAND	1
- M. Jacques LANCON	1

Madame Christiane MAUGAIN est élue Vice-Présidente en charge des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance.

8ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	9
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	54
- Majorité absolue	28

ont obtenu :

- Mme Sophie OLBINSKI	47
- M. Jean-Yves RAVIER	4
- M. Christophe BOIS	1
- M. Philippe FOURNOT	1
- M. Louis Paul CANDELA	1

Madame Sophie OLBINSKI est élue Vice-Présidente en charge des Sports.

Monsieur le Président déclare les 8 premières personnes citées ci-dessus élues Vice-Présidents et confirme, pour information, que chacun recevra, par arrêté du Président, la délégation décrite ci-dessus.

DCC-2017-003 : CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte de la Charte de l'élu local, dont un exemplaire sera transmis à chaque Conseiller Communautaire.

DCC-2017-004 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide de déléguer au Président, sous le contrôle du Bureau Exécutif, l'exercice des attributions suivantes :

1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération utilisées par les services publics communautaires,

2 - procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

3 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

6 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

7 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- 8** - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 9** - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 10** - fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 11** - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 12** - intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et notamment : demandeur, défendeur, appelant, intimé, pourvoi en cassation, constitution de partie civile...
- 13** - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros,
- 14** - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 000 000 €,
- 15** - réaliser les emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget.

La signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Président, ou en cas d'empêchement par les Vice-Présidents dans l'ordre des nominations.

Lons-le-Saunier, le 18 janvier 2017
Pour affichage

Le Président,



Patrick ELVEZI

Les délibérations sont consultables au siège de l'Espace Communautaire Lons Agglomération.